



---

# Avis d'audience

---

Le 3 octobre 2006

Réf. 2006-H-116

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en vue d'étudier la demande présentée par la Corporation d'Énergie nucléaire NB (Énergie nucléaire NB) visant à autoriser des modifications au permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. L'installation est située sur la péninsule Lepreau, au Nouveau-Brunswick.

Les modifications proposées visent la mise à jour (versions récentes) de plusieurs documents de référence de l'installation qui sont cités en renvoi dans le permis. Énergie nucléaire NB a également demandé d'augmenter la limite de la quantité maximale d'une source scellée utilisée dans un équipement réglementé.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'est pas nécessaire pour étudier la demande d'Énergie nucléaire NB dans ce cas-ci. L'audience se déroulera par voie de mémoires.

Un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié et accessible au public à la suite des délibérations et de la décision de la Commission à ce sujet.

Les mémoires du personnel de la CCSN et d'Énergie nucléaire NB ont été déposés au secrétariat de la Commission. Les documents d'audience (mémoires) ne sont pas disponibles en ligne. On doit en faire la demande auprès du secrétariat à l'adresse ci-dessous :

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)